

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00676
Numéro SIREN : 483 948 923
Nom ou dénomination : A T 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 10881

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/10881

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : A T 2 M

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 483 948 923

N° gestion : 2005 B 00676



Handwritten signature or initials.

SARL A.T.2.M.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 €

1 allée de la Lyre

64 600 – ANGLET

RCS BAYONNE – 483 948 923

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) unipersonnelle en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) unipersonnelle.

Assemblée Générale Extraordinaire

du 20 septembre 2019

(Ce rapport comporte 5 pages y compris la présente)

CAP AVENIR CONSEIL
Tél : 05 59 03 24 36

« EKAINA » - 72 avenue du Maréchal JUIN
www.cap-avenir-conseil.com

64200 BIARRITZ
accueil@cap-avenir-conseil.com

SAS au capital de 100 000 € - N° SIRET : 801 288 564 00033 - N° TVA intracommunautaire : FR76 801288564
Société d'expertise-comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine & de Commissariat aux
Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Pau



cc

Page 1/5

SARL A.T.2.M.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 €

1 allée de la Lyre

64 600 – ANGLET

RCS BAYONNE – 483 948 923

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée (SARL) unipersonnelle en Société par Actions Simplifiée (SAS) unipersonnelle.

Assemblée Générale Extraordinaire

du 20 septembre 2019

A l'associé unique,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par l'associé unique en date du 29 août 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

CC

Page 2/5



La synthèse de cette analyse basée d'une part sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et d'autre part sur la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2019 fait apparaître :

	Situation intermédiaire 30/06/2019		31/12/2018	
	% total bilan		% total bilan	
ACTIF NET				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			318	0%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 810	12%	57 464	14%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 040	1%	2 040	1%
STOCKS DE MARCHANDISES	28 296	8%	13 328	3%
CREANCES CLIENTS	57 695	16%	89 195	22%
AUTRES CREANCES	11 685	3%	8 010	2%
DISPONIBILITES	206 418	56%	223 321	55%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 891	5%	8 933	2%
TOTAL	366 835	100%	402 609	100%
PASSIF				
CAPITAL SOCIAL	10 000	3%	10 000	2%
RESERVE LEGALE	1 000	0%	1 000	0%
AUTRES RESERVES	131 210	36%	240 476	60%
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 755	6%	40 734	10%
PROVISIONS POUR RISQUES				
EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETBS DE CREDIT	16 388	4%	24 079	6%
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS (ASSOCIE)	150 541	41%	1 176	0%
AVANCES ET ACOMPTES RECUS				
DETTE FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	12 590	3%	41 530	10%
DETTE FISCALES ET SOCIALES	21 654	6%	43 058	11%
AUTRES DETTES	697	0%	556	0%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL	366 835	100%	402 609	100%

Le montant net de l'actif de la société établi au 31 juin 2019 est de 366 K€. Il est essentiellement constitué de trésorerie pour un montant de 206 K€ représentant 56 % de l'actif.

A la même date, les capitaux propres s'élèvent à 165 K€ pour un capital social de 10 K€ et représentent 45 % du passif de la société. L'endettement à long terme auprès des établissements financiers est non significatif pour un montant de 16 K€, l'endettement envers l'associé unique présentant un solde de 151 K€.

Compte tenu de la structure bilancielle, nous avons apporté une attention toute particulière à la situation de trésorerie arrêtée à date de situation.



Handwritten signature

La structure du compte de résultat telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-après dénote à mi exercice du maintien du chiffre d'affaires. Le taux de marge brute globale est cohérent par rapport à l'exercice précédent. La proportion de services extérieurs représente plus de 50 % du niveau observé sur l'exercice précédent dénote une légère dégradation.

Les autres indicateurs sont, à mi exercice, proportionnellement identiques à ceux observés l'année passée. Le résultat net arrêté à date de situation représente 56 % de celui observé l'exercice précédent.

Cette situation est de nature à conforter les équilibres observés au cours de l'exercice 2018.

	Situation intermédiaire 30/06/2019		31/12/2018	
	% / Chiffre d'affaires		% / Chiffre d'affaires	
CHIFFRE D'AFFAIRES	293 590	100,0%	533 427	100,0%
VENTES DE MARCHANDISES	156 688	53,4%	245 678	46,1%
ACHATS MARCHANDISES ET VARIATIONS DE STOCKS	-72 467	-24,7%	-168 642	-31,6%
MARGE COMMERCIALE	84 221	28,7%	77 036	14,4%
TAUX DE MARGE COMMERCIALE	53,8%		31,4%	
PRODUCTION VENDUE	136 902	46,6%	287 749	53,9%
SOUS-TRAITANCE DIRECTE	-5 393	-1,8%	-10 748	-2,0%
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	131 509	44,8%	277 001	51,9%
TAUX DE MARGE DE PRODUCTION	96,1%		96,3%	
MARGE BRUTE GLOBALE (COMMERCIALE + PRODUCTION)	215 730	73,5%	354 037	66,4%
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	-73 497	-25,0%	-101 974	-19,1%
VALEUR AJOUTEE	142 233	48,4%	252 063	47,3%
IMPOTS ET TAXES	-2 535	-0,9%	-4 148	-0,8%
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-109 196	-37,2%	-190 598	-35,7%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	30 502	10,4%	57 317	10,7%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-14 972	-5,1%	-20 105	-3,8%
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	8 842	3,0%	5 919	1,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 372	8,3%	43 131	8,1%
RESULTAT FINANCIER	7	0%	-11	0,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12	0%	2 772	1%
IMPOT SUR LES SOCIETES	-1 612	-1%	-5 158	-1%
RESULTAT NET	22 755	7,8%	40 734	7,6%

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

u

Page 4/5



Handwritten signature or mark.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observations de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Bayonne, le 10 septembre 2019

Pour la SAS CAP AVENIR CONSEIL
Commissaire aux Comptes et à la Transformation

Christophe CASTAINGS
Commissaire aux Comptes

